

surtout dans la baie Georgienne, a donné lieu aux opérations les plus véreuses qui se soient produites au Canada depuis un certain nombre d'années. Je crois pouvoir prouver cette assertion en me servant des documents déposés. Plusieurs années avant 1906, il existait une société connue sous le nom de compagnie de dragage d'Owen-Sound et dont les actions sont détenus réellement pour la moitié par M. A. G. Mackay, représentant de Grey-nord à la chambre de l'Ontario, l'autre moitié appartenant à madame Horsey, veuve d'un homme qui, durant un certain temps, a représenté ici la division électorale de Grey-nord. Il est plutôt curieux de constater qu'après avoir obtenu une entreprise dans le port de Midland plusieurs années avant 1907, et se trouvant occupé à cet endroit quand on proposa un concours en 1907, il est, dis-je, plutôt curieux de constater, comme on peut le faire en feuilletant les documents déposés sur le bureau de la Chambre et où il est question de deux dragueurs, que M. A. G. Mackay, en sa qualité de représentant de la compagnie de dragage d'Owen-Sound, n'ait pas soumissionné pour les travaux qu'on devait faire à Midland. J'ai ici l'annonce parue dans le "Globe", de Toronto, le 27 avril et à d'autres dates; on peut voir qu'on y demandait des soumissions pour l'exécution de certains travaux à différents points parmi lesquels Midland.

Je prends maintenant les soumissions qui ont été reçues, cette année-là, pour les ouvrages de Midland, et je constate qu'il ne s'en trouve pas au ministère des Travaux publics, pour 1907, au nom de la compagnie de dragage d'Owen-Sound. A l'automne de 1906 arrivait à Midland un dragueur qui était la propriété d'une compagnie désignée sous le nom de "Canadian Dredging Company"—je crois que c'est là le nom corporatif de cette compagnie dont M. F. W. Grant, avocat de la ville de Midland, est le secrétaire-trésorier. Ce dragueur était là en 1906 et, si je ne me trompe, il serait nolisé à M. Mackay pour un certain ouvrage que ce dernier exécutait à l'entreprise. Mais inutile de dire, si l'on s'en tient aux documents publics déposés sur le bureau, que la compagnie Spohn exigeait 57 cents pour le même ouvrage Mackay comme je l'appellerai, n'a pas concouru pour l'exécution des travaux de Midland en 1907. Il y eut deux différentes soumissions pour cet ouvrage adressées aux départements et dont je vais parler; c'étaient la soumission de la compagnie Grant et celle de la compagnie Spohn, autrement dit la compagnie de Penetanguishene. Il y avait aussi d'autres travaux à exécuter à Waubauskene, et la compagnie Grant ainsi que celle de Spohn soumissionnèrent. Voici le prix: la dernière compagnie demandait 53 cents pour l'enlèvement de toutes les matières, tandis que la compagnie Spohn exigeait 57 cents pour le même ouvrage qu'on devait exécuter à Midland.

D'où suit que la soumission de la compagnie Grant était de quatre cents moins élevée que celle de la compagnie Spohn quant à ce qu'on désignait sous le nom d'autres matières dans ces travaux de Midland.

La soumission de la compagnie Grant pour le dragage à Waubauskene était de 18 cents, alors que la compagnie Spohn, soit la compagnie de Penetanguishene, demandait 16 cents. Donc, d'après sa soumission la compagnie Grant aurait dû obtenir l'entreprise de Midland, tandis qu'il aurait fallu adjuger à la compagnie Spohn les travaux de Waubauskene, s'il n'y avait pas eu une autre soumission. Je tiens à la main les soumissions originales déposées par le ministre. Je puis dire dès maintenant qu'il est pénible pour nous d'être, tous les ans, les témoins du même spectacle—j'ose espérer que l'année prochaine un homme nouveau remplacera le ministre actuel des Travaux publics; il sera choisi parmi nous. Plusieurs ont rempli cette fonction depuis ces dernières années et le résultat, c'est que celui qui remplit aujourd'hui cette fonction de ministre des Travaux publics n'a rien eu à faire dans tout ce que je vais discuter maintenant. Mais je dis que lorsque celui qui occupe le poste responsable de ministre des Travaux publics du Canada commande à un personnel aussi nombreux que celui qui existe actuellement, il est regrettable que ceux qui soumissionnent pour obtenir l'entreprise de travaux publics dont l'exécution entraîne une dépense de milliers de dollars, puissent ouvertement et avec la plus grande désinvolture agir collusionement et que, par ignorance, ou à dessin, cette collusion ne soit pas remarquée par le ministre. J'ai ici d'abord la soumission de la soi-disant compagnie Grant, pour les travaux de Waubauskene. J'ai de plus les trois soumissions que cette compagnie a adressées au département pour l'ouvrage qu'on devait exécuter à Midland; voici encore les deux soumissions que la compagnie Spohn pour ce même ouvrage de Midland et pour les travaux de Waubauskene. Je défie le ministre des Travaux publics de refuser d'admettre que les soumissions de la compagnie Grant pour ces deux ouvrages et celles de la compagnie Spohn pour les travaux en question, sont écrites par la même personne. Cela est indiscutable, et quiconque jette un regard sur ces soumissions doit reconnaître que je dis la vérité.

L'hon. M. PUGSLEY: Je puis dire à l'honorable député qu'après sa première déclaration en cette Chambre, j'ai examiné les chiffres; bien que je ne sois pas un expert en écriture, je puis dire que ces soumissions portent tous les indices qu'elles ont été écrites par des personnes différentes.

Les chiffres indiquant les prix sont certes de l'écriture de différentes personnes. J'ai examiné avec grand soin ces soumissions, et c'est là la conclusion à laquelle j'en suis venu.